

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 647.638

Briquet automatique pyrophorique.

M. VINCENT KASSAPIAN et Firme : MÜLLER & GRÜNSTEIN résidant en Allemagne.

Demandé le 24 janvier 1928, à 14^h 32^m, à Paris.

Délivré le 31 juillet 1928. — Publié le 27 novembre 1928.

La présente invention concerne un briquet automatique pyrophorique qui a l'avantage de découvrir la mèche et de produire l'étincelle par une seule pression en évitant tout
5 mécanisme compliqué des briquets à couvercle sautant. Un autre avantage consiste dans le fait que le mécanisme peut être facilement séparé du réservoir du briquet dans le but de remplacer ou de régler la pression
10 sur la pierre-cérium.

Le principe du briquet est basé sur un système de deux leviers articulés qui forment entre eux un angle obtus.

Au dessin annexé, qui montre à titre
15 d'exemple plusieurs formes d'exécution de l'invention :

La fig. 1 montre schématiquement le principe du briquet;

La fig. 2 est une coupe partiellement en
20 vue d'un briquet fabriqué suivant le dit principe;

La fig. 3 montre le même briquet dans la seconde position avec la mèche découverte et après la production de l'étincelle;

25 La fig. 4 est une vue en plan de la fig. 2 ;
Les fig. 5, 6, 7 et 9 montrent des modifications;

La fig. 8 montre le mécanisme séparé du réservoir.

30 Comme il est indiqué en fig. 1, les deux leviers 1 et 2 forment entre eux en angle obtus α . Le levier 1 porte la molette 3 qui

peut tourner autour d'un axe 4 tandis que le levier 2 peut pivoter autour d'un tenon 5. Une pierre ferro-cérium 6 frotte contre la 35 molette.

Il est évident, qu'en exerçant une pression dans le sens de la flèche, les leviers passent d'abord en ligne droite, par conséquent, la distance entre les points 4 et 5 augmente pour
40 diminuer lorsque les leviers passent de l'autre côté de la droite; il est donc nécessaire de permettre cet allongement en guidant un des deux points dans une glissière, en donnant l'extrémité d'un des deux leviers la
45 forme d'une fourche ou par d'autres dispositifs appropriés. Accepté, que les deux leviers sont retenus dans leur position primitive par un ressort, une certaine force est
50 nécessaire pour allonger les leviers jusqu'à ce qu'ils se trouvent en ligne droite. En passant la ligne droite, cette résistance cesse brusquement, il résulte, par conséquent, un mouvement très rapide par lequel les leviers
55 sont amenés dans la position 1a-2a ou plus loin dans la position 1b-2b. Ce mouvement rapide et brusque sert à tourner la molette et à produire l'étincelle.

Dans la forme d'exécution indiquée en fig. 2, l'axe 5 du levier 2 est formé par un
60 tenon fixé dans un support 7 solidaire du couvercle du réservoir 8, le levier 2 se termine par une fourche qui peut se déplacer sur l'axe 5. Un bouton 9 sert à manœuvrer

le levier. Le levier 1 est solidaire d'un capuchon 10 qui couvre la mèche et qui forme un prolongement du dit levier.

L'axe 4 de la molette, qui traverse le levier 5 1, est logé dans une chape solidaire d'un tube 11 dans lequel est logé la pierre 6 qui se trouve sous la pression d'un ressort. Ce tube est disposé dans un second tube 12 fixé dans le couvercle du réservoir et fermé hermétiquement de façon à empêcher toute fuite de l'essence. Un ressort à lame 13 sert à assurer la position primitive des deux leviers.

D'après la forme d'exécution indiquée en fig. 5, l'allongement est assuré par le fait que 15 la chape avec le tube 11 peut se déplacer latéralement en ligne droite sur le couvercle et dans le tube 12. Deux ressorts à lame 14, 15 assurent la position primitive du tube 11 et de la chape.

20 Comme il est indiqué en fig. 6 et 7, l'allongement peut être assuré en laissant le levier 2 coulisser dans l'axe 5 qui, à cet effet, porte un épaulement 16. Un ressort à boudin 17, qui entoure le levier 2, sert à assurer 25 la position primitive des deux leviers.

Il est encore possible d'assurer l'allongement en permettant un mouvement vertical au support 7 qui porte l'axe 5 (fig. 9). A cet effet, le support est guidé dans le couvercle 30 du réservoir où il se trouve sous la pression d'un ressort à boudin 18 disposé dans un tube fixe 19. D'après cette forme d'exécution le levier 2 ne peut pas pivoter de haut en bas autour de l'axe 5. La pression sur le levier a 35 pour effet de le descendre avec le support 7 contre la pression du ressort 18, le levier glisse pendant ce mouvement avec sa fourche sur l'axe 5.

Il est évident que les différentes formes 40 d'exécution du briquet ne sont données qu'à titre d'exemple et qu'il est possible d'établir d'autres formes d'exécution sur le principe des deux leviers articulés sans sortir du cadre du brevet.

45

RÉSUMÉ.

L'invention concerne un briquet automatique pyrophorique, caractérisé par :

1° Le dispositif de deux leviers articulés sous un angle obtus dont l'un porte la molette, les deux leviers se trouvent sous la 50 pression d'un ressort disposé convenablement, de sorte qu'une pression sur le sommet du triangle scalène, formé par les deux leviers et la droite passant par les deux extrémités des leviers, a pour effet de poser 55 d'abord les leviers en ligne droite, cette position passée, il résulte un mouvement brusque et rapide qui place les leviers dans un angle plus ou moins obtus de l'autre côté de la droite et qui fait tourner la molette à une 60 grande vitesse en produisant ainsi l'étincelle.

2° Un des deux leviers est solidaire d'un capuchon qui couvre, dans la position primitive, la mèche tandis que l'autre forme à son 65 extrémité libre une fourche coulissante sur un tenon en permettant ainsi l'allongement et le raccourcissement pendant les mouvements des leviers articulés.

3° Le fait que la chape, qui porte la molette, est solidaire d'un tube disposé entre 70 deux ressorts dans le but de permettre le déplacement de l'axe de la molette pendant les mouvements des leviers articulés.

4° Un des deux leviers articulés coulisse dans l'axe de son pivot, un ressort à boudin 75 étant disposé entre le pivot et un épaulement du levier.

5° Le support qui porte le pivot, sur lequel peut coulisser la fourche d'un des deux leviers articulés étant mobile et se trouve 80 sous la pression d'un ressort de rappel.

6° Le tube solidaire de la chape de la molette est disposé dans un tube hermétiquement fermé contre le réservoir du briquet, de sorte à empêcher toute fuite d'essence 85 et de permettre de retirer facilement le système des deux leviers dans le but de remplacer la pierre ou de régler la pression de son ressort.

VINCENT KASSAPIAN
ET FİRME : MÜLLER & GRÜNSTEIN.

Par procuration :
C. C. WINTER-HANSEN.

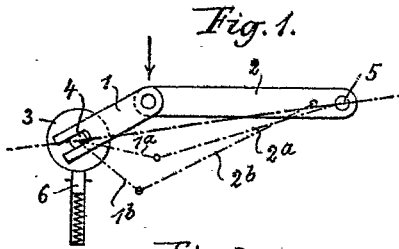


Fig. 1.

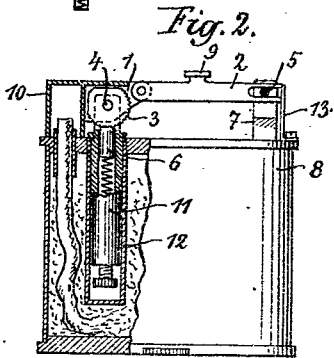


Fig. 2.

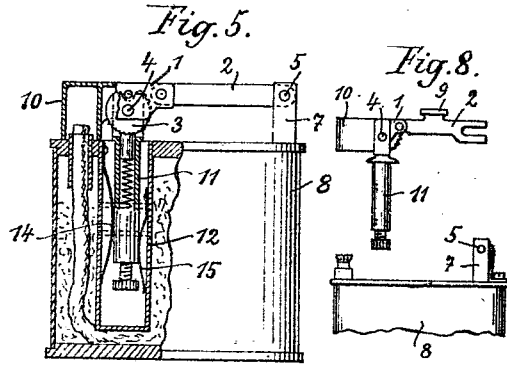


Fig. 5.

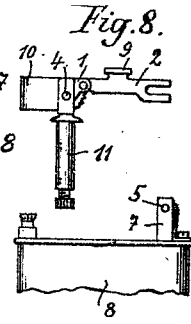


Fig. 8.

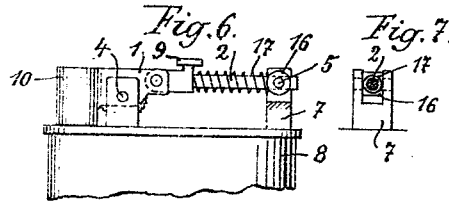


Fig. 6.

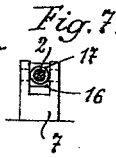


Fig. 7.

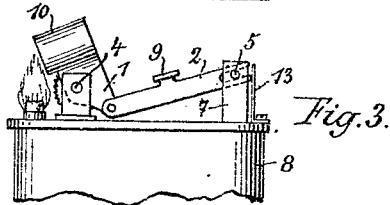


Fig. 3.

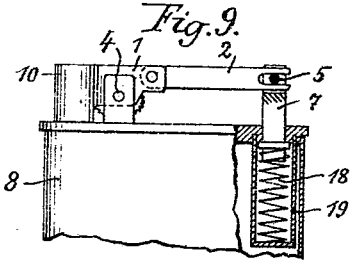


Fig. 9.



Fig. 4.